



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 29/11/2022
REÇU LE 29/11/2022
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 30/11/2022
PUBLIÉ LE 30/11/2022
EXÉCUTOIRE LE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITÉ – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL CITOYEN DE LA FONTAINE BERTIN.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adoints (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ
Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI
Frédéric LÉPRON : Mohamed BANNOU
Marion WERNER : Claire LE BERRE
Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET
Stéphane VERNEREY : Thierry BILLARAND

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Politique de la Ville/Maisons de proximité

Question n°15 du CM en date du 24/11/2022 – P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION n°15

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITÉ – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL CITOYEN DE LA FONTAINE BERTIN.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-2,

VU le budget communal,

VU la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment son article 7,

VU le Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la signature du Contrat de ville intercommunal en date du 23 juin 2015,

VU l'Arrêté préfectoral du 22 novembre 2016 portant composition et fonctionnement des Conseils citoyens du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomérations VAL PARISIS,

CONSIDÉRANT que, par décret susvisé, le quartier de la Fontaine Bertin, QP095027, a été défini comme l'un des quartiers prioritaires de la Politique de la ville,

CONSIDÉRANT à ce titre, qu'ils entrent dans l'application de la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 laquelle fixe les principes de la nouvelle Politique de la ville et les nouveaux contrats de ville qui en sont le cadre d'action,

CONSIDÉRANT la mise en place d'un Conseil citoyen dans le quartier de la Fontaine Bertin constitué en association,

CONSIDÉRANT les actions menées par le Conseil citoyens au service des habitants du quartier,

CONSIDÉRANT que le Conseil citoyen de la Fontaine Bertin n'a pas pu bénéficier de subvention au titre du Contrat de Ville pour des actions au sein du quartier prioritaire depuis la crise sanitaire de la COVID 19,

CONSIDÉRANT la demande exceptionnelle de subvention, du Conseil citoyen de la Fontaine Bertin, d'un montant de 300 € (trois cents euros) pour lui permettre de mener à bien ses actions pour le quartier de la Fontaine Bertin,

APRÈS l'avis de la Commission Handicap/Social/Politique de la Ville en date du 7 novembre 2022 et l'avis de la Commission "Finances / Administration Générale / Santé / Intercommunalité" du 15 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € (trois cents euros) au Conseil citoyen de la Fontaine Bertin.

Article 2 : DIT que la dépense sera imputée au compte 65748 du budget 2022 de la ville.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour Extrait Conforme
Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Corrière - Bougno
Le 30 novembre 2022



Acte à classer**DEL24112022Q15**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-29T07-29-54.00 (MI241432805)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20221124-DEL24112022Q15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : POLITIQUE DE LA VILLE/MAISONS DE PROXIMITE
D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL CITOYEN
DE LA FONTAINE BERTIN.

Date de décision : 24/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)

Acte : 15 - PDV- Versement sub Conseil Multicanal : Non
Citoyen FB.PDF

Pièces jointes :

15 - PDV Courrier
demande sub Conseil
Citoyen FB.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/11/22 à 07:29

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 29/11/22 à 07:29

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 29/11/22 à 07:36

